



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la rénovation et l'isolation du Cercle de la Voile (CVB) de Saint-Aubin-Sauges

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

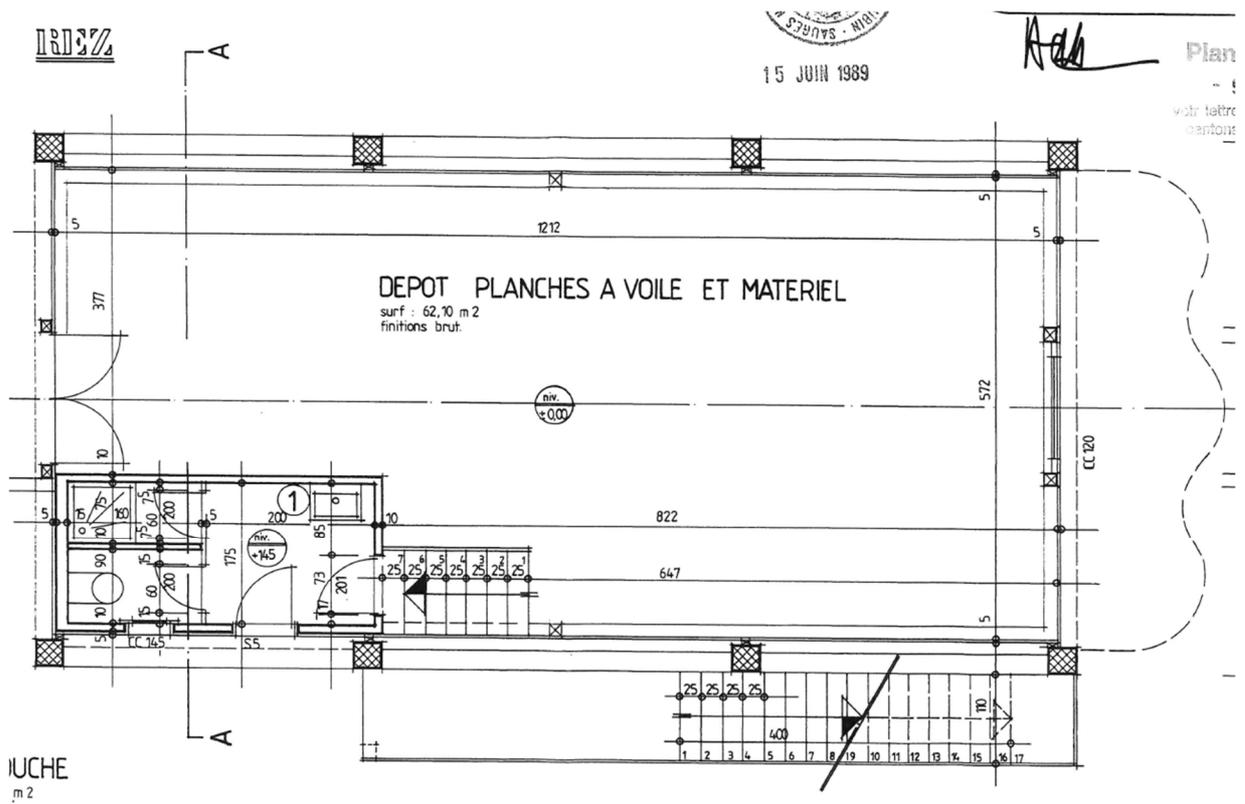
1. Introduction

Le bâtiment abritant le Cercle de la Voile (ci-après : CVB) est propriété de la commune de La Grande Béroche. Celui-ci fait partie des bâtiments du patrimoine administratif.

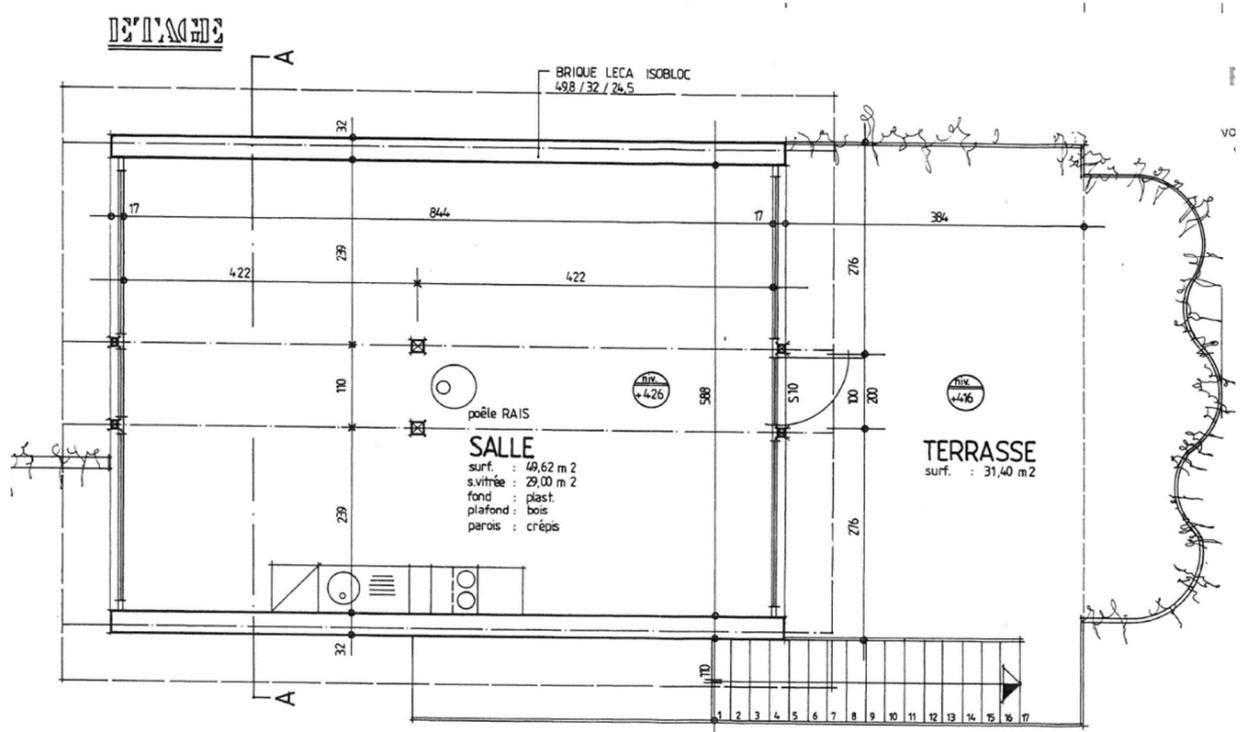
Une convention liant la Commune au CVB permet une exploitation des locaux dans le but de gérer les activités en lien avec les sports nautiques. Ce bâtiment est idéalement situé à proximité direct du port de Saint-Aubin-Sauges.



Au rez-de-chaussée, il y a le local de stockage du matériel nautique ainsi que les WC et douches.



À l'étage, il y a une salle aménagée ainsi qu'une cuisine, le tout donnant sur une terrasse avec une magnifique vue.



Le club-house, réalisé en 1989, ne correspond plus aux normes actuelles d'efficacité énergétique. L'eau chaude est produite par un chauffe-eau électrique et les radiateurs sont également électriques (le poêle présent sur les plans n'a jamais été installé). Dans le même ordre d'idée, les fenêtres et l'isolation du toit ne répondent plus aux normes en vigueur aujourd'hui et seraient à remplacer.



2. Le projet

Le projet consiste à refaire l'entier de l'enveloppe du bâtiment :

- travaux en toiture :
 - isolation fibre de bois ;
 - intégration de panneaux solaires photovoltaïques sur tout le pan Sud-Ouest ;
 - tuiles sur le pan Nord-Est.
- façade vitrée :
 - changement de l'ensemble des fenêtres (Nord et Sud).

Afin de chauffer le bâtiment durant les mois les plus froids, un poêle est prévu au 1^{er} étage. Un conduit de cheminée sortant sur le pan Nord-Est sera donc nécessaire.

Au 1^{er} étage, il est également prévu de refaire l'entier de la cuisine, d'où le poste « menuiserie ». Les lames bois seront repeintes de façon à apporter un « éclaircissement » de la pièce.

L'entier du système de fermeture sera changé de façon à le mettre aux mêmes normes que l'ensemble des bâtiments de la commune.

3. Détails du crédit

Le tableau ci-dessous récapitule les coûts :

Suivi financier travaux CVB	
Types de travaux	montants devisés
Menuiserie	CHF 21'000.-
Électricité / Photovoltaïque	CHF 25'000.-
Maçonnerie	CHF 1'000.-
Poêle	CHF 12'000.-
Fenêtres	CHF 47'000.-
Peinture	CHF 12'000.-
Sol	
Système de fermeture	CHF 4'000.-
Carrelage	CHF 1'000.-
Toiture / Ferblanterie	CHF 48'000.-
Suivi des travaux	CHF 2'000.-
Divers et imprévus	CHF 27'000.-
Total	CHF 200'000.-

4. Financement et demande de crédit

Le montant de CHF 25'000.- des panneaux solaires photovoltaïques sera prélevé sur le fonds communal de l'énergie. Au final, grâce à ce fonds, l'investissement, qui demande un amortissement, portera sur un montant final de CHF 175'000.-.

La valeur au bilan du bâtiment, au 31.12.2022, est de CHF 178'194.-.

Concernant les amortissements « ordinaires », ceux-ci s'élèvent à CHF 5'558.- (pour 2022) et CHF 934.- pour les amortissements en lien avec le retraitement (montant neutralisé par un prélèvement à la réserve de retraitement).

Avec les investissements consentis, l'amortissement supplémentaire s'élèvera donc à CHF 9'000.-.

5. Conclusion

Dans le cadre du budget des investissements, le montant des travaux estimés pour 2023 était de CHF 200'000.-. Le montant du crédit correspond donc à la somme budgétisée.

Cette demande de crédit s'inscrit dans une logique de rénovation et d'isolation de l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif.

Ce rapport a été présenté à la commission technique le 23 janvier dernier. La commission a émis un préavis favorable à l'unanimité avec comme condition une adaptation de la convention liant la Commune et le Cercle de la Voile de façon à ce que la Commune reprenne la gestion et donc la facturation de la salle du 1^{er} étage.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit de CHF 200'000.- et vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 1^{er} février 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Maxime Rognon Tom Egger



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la rénovation et l'isolation du Cercle de la Voile (CVB) de Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement des finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} février 2023 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 200'000.- est accordé au Conseil communal pour la rénovation et l'isolation du Cercle de la Voile (CVB) de Saint-Aubin-Sauges .

Art. 2 : ¹La dépense sera portée aux comptes des investissements dans le chapitre « 3424 Culture et loisirs » et amortie conformément à la loi au taux de 4,5%.

²Les dépenses en lien avec l'installation des panneaux solaires photovoltaïques, d'un montant de CHF 25'000.-, seront compensées par un prélèvement au compte du bilan « 2910871 Fonds à vocation énergétique ».

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 20 février 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum